



Litige avec opérateur de téléphonie

Par **antigone52**, le **07/11/2008** à **12:25**

Bonjour,

Je viens de recevoir une "mise en demeure de payer par huissier" concernant une dette à régler chez Prixtel pour mon magasin de chaussures.

J'ai souscrit à Prixtel en avril 2007, mon abonnement téléphonique restant chez france télécom, j'ai seulement souscrit une formule qui permettait à prixel de m'aiguiller sur l'opérateur le moins coûteux à chaque appel. L'offre stipulait bien que je pouvais résilier à tout moment, et que la seule fonction de prixel était un aiguillage téléphonique.

En octobre 2007, je reçois un courrier de prixel me disant que je venais de souscrire à l'abonnement téléphonique auprès de prixel, abonnement coûtant 15€ par mois??? Chose que je n'ai évidemment jamais faite! J'ai laissé ce papier de côté en me disant que je m'en occuperais lorsque j'en aurais le temps, et quelques jours plus tard, je perds ma messagerie, l'affichage des numéros, j'appelle france télécom qui me confirme qu'ils m'ont tout retiré car désormais j'étais chez prixel. Je me suis étonnée car je ne leur avait rien demandé donc je leur ai dit de me rétablir tout ça immédiatement, j'ai signé pour un abonnement et c'est chez france telecom, je n'ai jamais rien signé d'autre!

Après plusieurs appels téléphoniques auprès de prixel, j'ai demandé des explications qui sont restées floues, j'ai envoyé une lettre en recommandé pour tout annuler chez eux. La résiliation a été prise en compte (en faisant traîner!!) et je reçois une facture début décembre dans laquelle je dois payer l'abonnement en question jusqu'en avril 2008 car soit disant l'offre de cet abonnement partait pour 6 mois minimum obligatoire et donc je leur devais 110€. Quand est-il de la clause "peut résilier à tout moment sans frais"??

Je les ai appelés de nouveau en leur disant qu'il était hors de question que je paye cette somme, et on m'a gentiment remercié et limite racroché au nez!!

J'ai fait le mort en pensant que de toute façon ils étaient en tort donc il n'y aurait pas de suite mais je reçois ce matin cette mise en demeure!

Comment faire pour obtenir gain de cause, comment dois-je m'y prendre?

Merci de m'envoyer une réponse car je ne sais vraiment pas comment faire!

Ont-ils le droit de faire ce qu'ils font?
Merci par avance,
Me FIEVET

Par **co2co**, le **11/12/2008 à 13:49**

Bonjour

Je viens également de recevoir une mise en demeure de prix tel concernant le même problème que toi. le montant 104.84.

J'ai en effet été contacté par prix tel l'année dernière pour une prise en charge de l'abonnement téléphonique. Une simple information verbale et non un document contractuel. J'ai en novembre 2007 opté pour une offre plus intéressante de FT (offre davantage pro internet+comm illimitée+abo+heure vers les mobiles). Bref je résilie prixtel comme prévu dans leur CGV. Et la surprise prix tel me demande de leur régler l'abonnement FT (que je paie déjà dans ma nouvelle formule FT tout compris). Heureusement FT me dit que pour eux aucun problème et que tout m'est maintenu.

Alors un conseil, laisse couler et tu devrais même les appeler au numéro indiqué pour leur rire au nez (ce que je vais faire). Non seulement, ils sont en tort avec ces ventes forcées et le fait qu'ils aient envoyé la mise en demeure sans aucun recommandé montre que c'est bidon.

Ne t'inquiète pas , il essaie de nous intimider.

Ca n'ira pas plus loin:-)